

Réforme des retraites :

## CAS D'ÉCOLE !



**CLAIRE\*** est prof d'histoire dans un collège privé.

Claire a commencé à travailler à 22 ans comme **Députée Auxiliaire**



**52 ans**  
née en 1971  
2 enfants



Jusqu'à aujourd'hui, Claire pouvait partir en retraite en 2033, à 62 ans

\*Cas réel, mais prénom d'emprunt



Dans l'enseignement privé (comme pour toutes les salariées du privé), ses enfants lui "rapportent" chacun 8 trimestres de cotisation, soit 2 annuités



En 2033, à 62 ans, Claire aura donc cumulé :



- 40 années de travail ✓
- 4 années de cotisation liées aux enfants ✓

En 2033, Claire peut partir en retraite à taux plein



**MAIS ÇA, C'ÉTAIT AVANT !**

## AVEC LA RÉFORME BORNE/MACRON...



Claire devra partir en 2035, à 64 ans avec

- 42 années de travail
- 4 années de cotisation liées aux enfants

**Soit avec 46 années de cotisation**

Alors qu'elle n'a besoin "que" de 43 annuités. Les 3 annuités supplémentaires sont donc...

**...perdues !**



## LAISSER FAIRE ?



Claire trouve cela particulièrement **INJUSTE**  
Elle est même davantage pénalisée que ses collègues Hommes

Alors Claire sera en grève et ira manifester

avec toutes\* les Claire de l'enseignement privé



le **6** avril 2023



\*(sauf, bien sûr celles qui acceptent cette injustice, cette inégalité, qui préfèrent rester au travail plus longtemps et perdre des trimestres de cotisation, qui s'ennuient à la maison, ou encore qui sont tellement indispensables à leur établissement qu'elles ne peuvent pas laisser les élèves ou l'administration dans l'embarras...). Monsieur le ministre leur en sera éternellement reconnaissant !

[www.cgt-ep.org](http://www.cgt-ep.org)